

**Congrès UD-FO 35**  
27 septembre 2019 **FOUGÈRES**



Sous la présidence  
d'Yves VEYRIER,  
Secrétaire Général de la confédération

CPPAP N° 1020 S 06643  
Directeur de la publication Fabrice LERESTIF  
Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43  
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr  
Site : www.udfo35.fr  
<https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine>  
Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €

INTER-PRO 35  
Le Syndicalisme Indépendant  
35, rue d'Échange 35000 RENNES  
**N°204**  
Déposé le 11 juillet 2019  
À distribuer avant le 13 juillet 2019

PIC RENNES ARMORIQUE  
**P1**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

**INTER  
PRO35**

**Le SYNDICALISME  
INDÉPENDANT**

**RÉSISTER  
REVENDIQUER  
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**JUILLET 2019  
N°204**

**Au sommaire**

- ÉDITORIAL (P1)
- FOUGÈRES (P2)
- RÉSOLUTION CE UD (P3)
- RETRAITE (P4)
- À NOTER DANS VOTRE AGENDA (P5)
- EN DIRECT DES SYNDICATS (P6)
- EN DIRECT DE L'UD (P7)
- CALENDRIER DES STAGES, CONGRÈS UD, PERMANENCES UL ET AFOC, INFOS ET LE DESSIN DE PATOCHE (P8)



**“ L'ÉTAT OPPRIME ET LA LOI TRICHE ! ”**

Cette citation est tirée de « *l'Internationale* » poème écrit par Eugène Pottier en 1871 en pleine répression des versaillais contre les communards qui se battaient pour la justice sociale.

Cette citation est toujours et plus que jamais hélas d'actualité.

La répression macronienne contre les mouvements sociaux fait rage (cortèges syndicaux gazés, interpellations, intimidations y compris contre les journalistes indépendants). Le pouvoir veut faire peur et faire taire tous ceux qui résistent.

Dialogue social, concertation, grand débat sont pures mascarades car les lois supposées correspondre à l'intérêt général trichent au service des puissants de ce monde.

Le projet de loi sur la retraite par points est de cet égard l'arnaque absolue. Il casse la solidarité intergénérationnelle base de notre système actuel au profit d'un dispositif basé sur l'individualisation et il éloigne mécaniquement l'âge réel de départ à la retraite comme Fillon l'avait lui-même reconnu. 434 milliards d'augmentation de patrimoine en 10 ans pour les 500 français les plus riches mais la « *retraite des morts* » pour les autres... On nous dit que ce projet de loi pourrait être différé au printemps 2020, manœuvres politiciennes obligent (élections municipales de mars) mais en attendant ce « *big bang* » l'idée du gouvernement serait d'intégrer dans la loi de sécurité sociale fin 2019 une augmentation des durées de cotisation et un malus pour tous ceux qui partiraient avant un « *âge pivot* »...

Dans ce contexte d'une rare violence avec toutes ses victimes sociales (30 000 « *burn out* », 400 suicides par an liés au travail), palabrer avec le gouvernement ne sert non seulement à rien mais fait perdre du temps et de l'énergie. La seule issue qu'on le veuille ou non, c'est le rapport de force. De ce point de vue, le rassemblement à Paris du samedi 21 septembre se veut un point d'appui tout en sachant que ce n'est que par la grève interprofessionnelle généralisée dans l'unité la plus large possible que l'on pourra gagner.

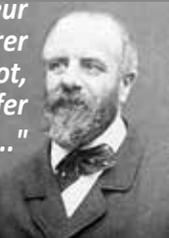
**"VIVE LA SOCIALE !  
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 08 juillet 2019  
**Fabrice LERESTIF**  
Secrétaire Général

**LA CITATION DU MOIS**

"...pour que le voleur  
rende gorge, pour tirer  
l'esprit du cachot,  
battons le fer  
tant qu'il est chaud ..."

Eugène POTTIER  
l'Internationale  
1816-1887



DANS

LES ARCHIVES  
DE FOGÈRES

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 DÉCEMBRE 1947

Séance ouverte à 21 heures :

Après l'adoption du Bureau par l'Assemblée, le Président donne la parole au camarade GAUTIER qui définira les buts principaux de cette Assemblée.

Son exposé relatara les faits qui se sont produits sur le plan National depuis le CCN du 24 Novembre, sa participation à la Commission Exécutive de la Fédération à laquelle étaient présents divers délégués extérieurs.

La résolution condamnant les militants qui n'étaient pas d'accord avec le Bureau Fédéral et auquel GAUTIER avait été mandaté par l'Assemblée du 1er décembre de faire changer le Bureau Fédéral ?

Maurice, Secrétaire de la Fédération, souligne qu'en créant la division serait affaiblir la C.G.T. Indique le travail de la Fédération et l'action de MICHELS, pour l'importation des chaussures Bata auquel GAUTIER répondra par la loi Le POLLEN et reparle de la division.

Son exposé est souvent interrompu par l'Assemblée malgré les insistances du Président.

Geffroy, Union Départementale fait l'historique des congrès à laquelle a participé GAUTIER, pour la liberté des paroles et aussi parle de l'Unité en évoquant les noms de Goddet, Guyard, Battais, et la réaction qui s'en suivra. Prétend que René Mayer est partisan de la scission et jette un regard sur la politique extérieure du pays et les conséquences du plan Marshall.

Delamarre, délégué confédéral, fait un exposé précis.

Pourquoi la scission s'est faite et traite les problèmes économiques qui intéressent vivement la classe ouvrière.

Demande à tous d'être syndicaliste avant d'être politicien et incite la classe ouvrière fougèraise à adhérer en masse à « F.O. ».

GAUTIER répondra à MAURICE et à GEFFROY sur des faits précis et demande à passer au vote. A ce moment là, le camarade MENTEC demande la parole qui lui est accordée. Il démontre les dangers de la scission à laquelle il ne croit pas malgré tout, déclare que si cela était le Syndicat C.G.T. continuera à Fougères et déclare que le bâtiment de la Maison du Peuple appartient à la C.G.T. ce qui provoque différents bruits parmi l'Assemblée.

GAUTIER reprendra la parole en répondant aux arguments de MENTEC et le Président passera au vote de la résolution ci-joint qui donnera 93% des voix aux adhésions de l'organisation à la C.G.T. Force Ouvrière.

**Le 29 décembre 1947, le syndicat des Cuirs et Peaux de Fougères décidait de quitter la CGT pour participer à la création de la CGT - Force Ouvrière.**

**Le début d'une longue histoire, notre histoire. Juillet 2019- Joël Josselin**

## MERCREDI 31 DÉCEMBRE 1947

**Les ouvriers en chaussures de Fougères optent pour « Force Ouvrière ».**

Le syndicat Général de la Chaussure et Parties Similaires de FOGÈRES s'est réuni le 29 décembre à 20h30 à la maison du PEUPLE.

A l'issue de la réunion, par 94% des voix la résolution suivante a été adoptée.

Les ouvriers et ouvrières affiliés au Syndicat Général de la Chaussure et Parties Similaires de FOGÈRES réunis en Assemblée Générale le 29 décembre 1947 après avoir entendu les exposés contradictoires des camarades : GAUTIER, Secrétaire du Syndicat Général de la Chaussure de Fougères, Maurice Secrétaire de la Fédération des Cuirs et Peaux, Geffroy, Secrétaire de l'Union Départementale et Delamarre, Secrétaire de la C.G.T. « FORCE OUVRIÈRE » décident de se désolidariser d'une organisation politisée et de plus en plus aux ordres du parti communiste.

Ils regrettent que cette décision leur soit imposée par les membres majoritaires. Cette majorité ils la jugent illusoire ainsi que l'on prouvé les récents événements.

**Voulant maintenir leurs légitimes revendications, ils décident de se grouper à la Confédération Générale du Travail « Force Ouvrière » qu'ils reconnaissent comme étant capable de répondre à leur volonté de lutte dans l'indépendance, par le respect de toutes les idées politiques ou religieuses ou philosophiques sans distinction.**

Ils font la plus entière confiance à ses militants, ceux-ci ayant fait leur preuve dans le passé du mouvement syndical et dont les principaux sont : JOUHAUX, BOTHEREAU, NEUMEYER, DELAMARRE, BOUZANQUET, etc...

Ils invitent les organisations syndicales locales des autres corporations à se joindre à la masse déjà nombreuse des travailleurs adhérents à la C.G.T. « FORCE OUVRIÈRE ».

Les ouvriers des Cuirs et Peaux sont d'accord comme par le passé pour les abriter dans la Maison du Peuple.

Ils décident également de faire appel pour le renouvellement des cartes à tous les syndiqués sans distinction et à tous les travailleurs en général, estimant que désormais aucun grief ne pourra être formulé contre une organisation donnant toute garantie d'autonomie et de liberté à chacun de ses membres.

En avant pour l'affranchissement du salariat par notre confiance à la Confédération Générale du Travail « FORCE OUVRIÈRE ».

# L'UNITÉ POUR GAGNER !

Résolution  
CE UD

La CE de l'UD se réunit quelques jours après que le premier ministre ait, dans son discours de politique générale devant l'assemblée nationale, annoncé la poursuite de la destruction des droits collectifs, de la Sécurité sociale, des services publics. Mère de toutes les contre réformes, celle des retraites a été confirmée : mise en place d'un régime universel par points, suppression des régimes spéciaux et du code des pensions civiles et militaires, établissement d'un âge pivot à 64 ans.

Les mesures pour « *redonner du pouvoir d'achat aux Français* », loin de répondre aux exigences de justice fiscale, de répondre aux revendications d'augmentation des salaires, ne sont que le prétexte à l'amplification de politiques qui pillent la Sécurité sociale et ruinent les services publics dans le but de les privatiser.

Face à cette déclaration de guerre aux salariés, aux agents de la fonction publique, aux privés d'emploi, aux jeunes, aux retraités, la CE de l'UD maintient toutes ses revendications :

- **Augmentation générale des salaires, des retraites, des minima sociaux,**
- **Non à la loi de transformation de la Fonction publique, non aux contre réformes dans la santé, l'Éducation Nationale...**
- **Abrogation des ordonnances Macron, de la loi El Khomri,**
- **Non à la réforme des retraites, au régime universel par points, maintien des 42 régimes de retraite par répartition, maintien du code des pensions civiles et militaires,**
- **Défense des libertés publiques, dont celle, fondamentale, de manifester.**

Face à ce gouvernement et au patronat, la CE de l'UD en appelle à l'unité. Unité des organisations syndicales qui, sur des bases claires, veulent encore lutter pour les droits et les biens collectifs, unité de la Confédération, soudée autour de son mandat « Résister, Revendiquer, Reconquérir », autour des principes de Force Ouvrière de liberté et d'indépendance de l'organisation syndicale, unité des travailleurs, jeunes, actifs et retraités, qui se battent pour la satisfaction de leurs revendications.

**La CE de l'UD apporte tout son soutien aux mobilisations en cours, notamment aux personnels des hôpitaux en particulier dans les services d'urgence, mais aussi dans les EHPAD, aux finances publiques, dans l'Éducation Nationale... ainsi qu'aux salariés du privé qui se battent pour leurs conditions de travail et contre les licenciements.**

**La CE de l'UD appelle l'ensemble des adhérents, des syndicats Force Ouvrière à réunir les salariés pour les informer de ses analyses et revendications, à promouvoir l'initiative de la Confédération Force Ouvrière d'un rassemblement contre la réforme des retraites le 21 septembre à Paris, à organiser son succès, et ainsi préparer la grève pour bloquer les plans gouvernementaux et gagner sur toutes les revendications.**



Résolution de la Commission Exécutive  
de l'Union Départementale  
des syndicats Force Ouvrière  
d'Ille-et-Vilaine du 21 juin 2019  
votée à l'unanimité des présents.

## Réforme des retraites : contrer un recul des droits

Les projections du Conseil d'orientation des retraites vont servir d'arguments au gouvernement pour faire travailler plus longtemps les salariés. FO prépare la mobilisation contre un système universel par points qui aboutirait à un recul des droits.

Le pessimisme des nouvelles prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR) sur le solde financier du système de retraite va apporter de l'eau au moulin du gouvernement, dont l'intention est de mettre en place une décote pour pousser les salariés à travailler plus longtemps, dans le cadre de son futur système de retraite universel par points. **"Va-t-on aller en parallèle vers un durcissement de la loi Touraine avec un nouvel allongement de la durée de cotisation ?"**, s'interroge Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO.

Selon le COR, le déficit du système de retraite atteindra 10 milliards d'euros en 2022 et le retour à l'équilibre n'interviendrait au mieux qu'en 2042. Une situation qui va servir d'argument à l'exécutif pour demander des efforts aux salariés dans le cadre de sa future réforme ou d'une réforme paramétrique à venir.

**Tout cela alors que c'est la propre politique de l'exécutif qui provoque le déficit des retraites.**

### Maintien de l'âge légal à 62 ans : un leurre

Dans sa déclaration de politique générale, le 12 juin, le Premier ministre a confirmé l'intention du gouvernement de mettre en place un âge pivot en dessous duquel les assurés percevraient une retraite tronquée. Il a indiqué que **"la possibilité d'un départ à 62 ans"** serait maintenue, tout en précisant que le gouvernement définira **"un âge d'équilibre"** pour inciter les salariés à **"travailler plus longtemps"**. Édouard Philippe n'a pas précisé quel serait l'âge d'équilibre, mais l'âge de 64 ans a été évoqué au sein de la majorité présidentielle. Avec ces propos, le Premier ministre reste dans les pas du chef de l'État. Le 25 avril, lors de sa conférence concluant le Grand débat, Emmanuel Macron s'était prononcé en faveur du maintien de l'âge légal à 62 ans, mais il proposait d'**"allonger la durée de cotisation"** pour avoir **"un système de décote qui incite à travailler davantage, mais sans forcer tout le monde"**.

**"C'est le bal des hypocrites, le maintien de l'âge légal de départ à 62 ans s'apparente à un leurre, dénonce Philippe Pihet. Dans les faits, il faudra travailler deux ans de plus pour avoir une retraite complète. Et encore, pour ceux qui auront encore du travail."** En effet. Dans le secteur privé, 50 % des salariés ne sont plus en activité quand ils liquident leurs droits à la retraite.

Il faudra attendre les recommandations du Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, en juillet, voire la présentation du projet de loi par le gouvernement à la rentrée, pour en avoir le cœur net.

À moins d'un report après les élections municipales de 2020 d'un sujet qui s'annonce explosif.

Plus que jamais, FO s'oppose à un système de retraite universel par points ou à une nouvelle réforme paramétrique, qui aboutiraient à une baisse des droits pour les futurs retraités.

**L'organisation syndicale revendique le maintien des quarante-deux régimes existants.**

**Elle le rappellera lors de la mobilisation en préparation pour la rentrée.**

À lire FO Actu Retraites n°89 :

[https://www.force-ouvriere.fr/IMG/pdf/fo\\_actu\\_89.pdf](https://www.force-ouvriere.fr/IMG/pdf/fo_actu_89.pdf)

Si les 42 régimes de retraites disparaissaient, une baisse de 20 % du montant des retraites, et 25 % pour les cadres, baisses dues à la disparition du salaire de référence aux 6 derniers mois pour le public et des 25 meilleures années pour le privé (simulations réalisées par l'OFCE en avril 2010). Dans les propositions de M. Delevoye, les régimes complémentaires AGIRC et ARCCO disparaissent. Il s'agit d'un véritable vol. Certains régimes, les cheminots par exemple, cotisent à 35 % de leurs salaires.

**Cette baisse entraînerait dans la misère des millions de salariés et les obligeraient à travailler jusqu'à leur mort.**

En Suède, où la retraite par points a été instaurée en 1998, les Suédois partent en retraite avec une pension qui équivaut à 53 % de leurs salaires de fin de carrière (contre une moyenne de 74 % en France). Dans la seule année 2009, les pensions ont baissé de 4,5% compte-tenu de la crise mondiale survenue en 2008.

Ils demandent, aujourd'hui, le retour à l'ancien système.

### NON A LA RETRAITE DES MORTS

**Tous concernés, salariés, actifs, jeunes, retraités, chômeurs**

**INSCRIVEZ-VOUS  
au RASSEMBLEMENT  
de FORCE OUVRIÈRE**

**LE 21 SEPTEMBRE 2019 à PARIS**

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
**FO**  
UD Ille-et-Vilaine

Congrès de l'U. D. des Syndicats Confédérés d'  
FOUGÈRES LES 18 & 19 SEPTEMBRE 1926

**À NOTER  
DANS  
VOTRE AGENDA**



**FOUGÈRES**

**27 SEPTEMBRE 2019**

**SALLE DE L'AUMAILLERIE**

**XXXVII ÈME  
CONGRÈS**

**DE L'UNION  
DÉPARTEMENTALE  
DES SYNDICATS  
D'ILLE-ET-VILAINE**



**Sous la présidence  
d'Yves VEYRIER,  
Secrétaire Général  
de la confédération**



ORGANISATION : 35 RUE D'ÉCHANGE 35000 RENNES

Tél : 02.99.65.36.50 Fax : 02.99.31.64.32

Mail : [ud.fo35@wanadoo.fr](mailto:ud.fo35@wanadoo.fr) Site : <http://perso.orange.fr/udfo35>

## FO en forme !

Jamais FO ne deviendra jamais une machine électorale mais la loi s'impose à nous (notamment celle de 2008 ainsi que les ordonnances Macron) et nous ne pouvons

rester indifférents aux résultats des élections professionnelles dans les entreprises et administrations.

### Une série de bonnes nouvelles dans le département :

**FO première organisation chez Manitou** (métallurgie), **Espacil** (habitat), **Pro à pro** (commerce de gros et toute nouvelle implantation), **Convivio** (restauration collective, nouvelle implantation), **Point P** (bâtiment), **Garun** (agro. nouvelle implantation) et **Carl Zeiss** (métallurgie).

**Tout cela représentant des centaines de voix pour FO** . Si l'on ajoute les bons résultats au **Crédit Agricole 35** ( Voir article de nos camarades ) et à la **MSA** on peut dire que de nombreux salarié(e)s nous font confiance.

À nous de montrer que dans l'action collective aussi (bagarre à venir sur les retraites notamment) nous sommes à la hauteur.

**Bravo à toutes les équipes FO**

## CRÉDIT AGRICOLE

« Notre syndicat tient à remercier tous les élus qui ont œuvré à ce beau résultat, nos adhérents qui ont été sur nos listes et tous les sympathisants qui ont voté ou fait voter FORCE OUVRIÈRE.

Dans un contexte Syndical National tendu, nous maintenons une représentativité à 21,5% avec notre propre liste, Anne-Claude, Emmanuel, Anaïs et Sandra sont élus titulaires, Chrystelle, Jean-Luc et Julie sont suppléants, Bruno est élu RS. »



**Encore bravo pour leur élections !**

## FGTA

### Un recul gouvernemental qui en appelle d'autres

Suite à leur mobilisation notamment dans l'ouest de la France avec FO et la CGT, les assistantes maternelles ont réussi à empêcher la suppression de « **l'indemnisation pour activité réduite** » dans la nouvelle réforme concernant l'assurance chômage.

Cette suppression aurait entraîné une baisse de revenus pouvant aller jusqu'à 300 euros mensuels alors même que ces salariées peinent souvent à atteindre le SMIC.

Cela démontre s'il en était besoin que la lutte déterminée et unitaire peut engendrer des victoires non négligeables. Cela ne nous fait pas oublier par ailleurs que la réforme chômage dans son ensemble imposée par le gouvernement est particulièrement injuste envers les salarié(e)s les plus précaires.

**FO en demande le retrait.**

**Rassemblement à Rennes**

**le 1<sup>er</sup> avril**



## AFPA



### AG FOAFPA

Les adhérents des 4 syndicats FOFPA de Bretagne se sont réunis au centre AFPA d'Auray le 27 juin dernier.

Les camarades ont désigné leurs représentants au prochain Congrès de la FNEC-FP.

Ils ont appris au cours de la journée que la poursuite du PSE était suspendu (\*) dans l'attente d'une évaluation des RPS générés par la réorganisation de l'AFPA.

(\*) cette suspension n'est pas du tout assurée

Contact : Jean-Marc LEMÉE  
lemee.jean.marc@gmail.com

**Rennes. 200 personnes contre la restructuration de la fonction publique**



Agents des impôts, de l'éducation ou de la santé, ils étaient 200, ce jeudi 27 juin, devant la direction des finances publiques à Rennes, pour s'opposer à la restructuration de la fonction publique.

Environ 200 personnes, issues de différents services de l'État, étaient en grève, ce jeudi, devant la direction régionale des finances publiques, à l'appel de neuf syndicats de la fonction publique (1).

« C'est un plan social, une réorganisation territoriale des services de la Direction générale des finances publiques, et ça se fait de la manière forte », dénonce Xavier Rouxel, géomètre de la fonction publique, en grève comme plus d'une centaine de ses collègues des impôts, qui dénoncent le projet de réorganisation territoriale de leur service.

**Suppressions de 14 trésoreries**

Les raisons de la colère des agents des finances publiques sont multiples : suppressions de 14 trésoreries en Ille-et-Vilaine, qui doivent être remplacées par des accueils de proximité – « **qui seront ouverts une journée ou une demi-journée, et on ne sait pas avec quels agents** », déplore Jacques Stephan, secrétaire CGT.

Dans le collimateur des manifestants aussi : le plan de suppressions d'emplois. « **Environ 200 postes selon nos calculs.** »

Les grévistes déplorent aussi le transfert d'une partie des missions de Rennes vers Saint-Malo, Montfort et Vitry, et « **Redon et Fougères qui perdront leur mission liée à la fiscalité des professionnels** ».

Une centaine de fonctionnaires de l'Éducation nationale et de la santé étaient aussi là pour s'opposer au projet de loi de transformation de la fonction publique étudié en ce moment même par le Sénat.

**« Difficile de faire remonter les souffrances »**

Dans ce projet de loi figurent, entre autres : l'élargissement du recours aux contractuels, « **une précarisation de la fonction publique** » pour la CGT, et la fusion du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. « **Il sera de plus en plus difficile de faire remonter les souffrances, les dysfonctionnements liés au travail** », s'inquiète Eric Luis, secrétaire départemental de la CGT éducation.

(1) CFTD, CFTC, CFE-CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, et UNSA OUEST-FRANCE 27/06/2019



**La délégation de l'UD au rassemblement en défense des services publics**

**PÉRIODE ESTIVALE OBLIGÉ :**

Les camarades intéressés par les stages :

**CONNAITRE SES DROITS DU 18 AU 20 SEPTEMBRE ET DÉCOUVERTE DU 7 AU 11 OCTOBRE**

doivent retourner dans les meilleurs délais possibles leur fiche d'inscription à l'UD et ne pas oublier de déposer leur demande d'autorisation d'absence à leur employeur 1 mois franc avant le début du stage !



**Rassemblement contre l'ouverture des grandes enseignes le dimanche. Devant le Carrefour de Chartres de Bretagne, dimanche 7 juillet à 10H30**

**CAISSE SOLIDARITÉ INTERPROFESSIONNELLE :**

Le pouvoir et ses subsidiaires sont décidés à faire taire toute résistance sociale.

Cela passera à n'en pas douter par une forme d'asphyxie financière, qui commence par une baisse déjà sensible des subventions, conjuguée à l'augmentation de tous les coûts.

Il est clair que la période qui vient sera difficile pour le syndicalisme indépendant et donc pour l'UD FO Ille-et-Vilaine.

Il faut bien évidemment développer encore et toujours notre syndicalisation.

Mais en attendant si chaque adhérent(e) verse ne serait ce que quelques euros, la "force ouvrière" pourra continuer de s'exprimer pleinement dans les semaines et les mois qui viennent.

**Chacun en mesure l'enjeu fondamental.**

Lien Paypal via le site de l'UD <http://www.udfo35.fr/> ou chèque à l'ordre UD FO 35 à envoyer : 35 rue d'Échange 35 000 Rennes avec au dos la mention : "Caisse Solidarité interpro".

**PERMANENCE  
UD**

## L'UD SERA FERMÉE

du mardi 30 juillet (17H30) au  
lundi 19 août au matin (8H30).

En l'absence du SG,  
les responsables en charge  
de l'organisation seront :

**SEMAINE 30** (du lundi 22 juillet au vendredi 26 juillet) :

Didier L (06 73 68 75 15), Lætitia (06 32 79 67 94).

**SEMAINE 31** (du lundi 29 juillet au vendredi 2 août) :

Didier L (06 73 68 75 15), Patrick C (06 44 16 78 83).

**SEMAINE 32** (du lundi 5 août au vendredi 9 août) :

Stéphane (06 10 95 51 36), Thierry (06 76 63 02 24).

**SEMAINE 33** (du lundi 12 août au vendredi 16 août) :

Mostafa (06 71 12 30 70), Sylvain (06 43 03 93 67).

## ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos,  
rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

## C'EST LES VACANCES !

RETRAITE,  
ASSURANCE,  
CHÔMAGE,  
FONCTION  
PUBLIQUE

PARTEZ  
TRANQUILLE  
ON S'OCCUPE  
DE TOUT !

LOI  
BLANQUER  
SUR L'ÉCOLE  
RÉFORME  
DU LYCÉE

35 H  
RTT



## NOS Le calendrier des stages stages du 2<sup>nd</sup> semestre 2019

DATES	INTITULÉ DU STAGE
du 18 au 20 septembre (3 jours)	CONNAÎTRE SES DROITS
<b>COMPLET</b>	DÉCOUVERTE FO
du 2 au 3 décembre (2 jours)	TRÉSORIER DES SYNDICATS

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS,  
il est possible de s'inscrire à un stage identique  
dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :  
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

### NOS Unions Locales

#### RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES

02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com

Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

#### ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO

09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr

Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

#### GUICHEN

07.83.67.25.78

ulfoguichen@gmail.com

#### FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES

02.99.99.00.49

ulfofougeres@orange.fr

Tous les mardis après-midi,

(juridique : un lundi sur trois)

#### VITRÉ

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ

02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

Vendredi 11h30-14h30

#### REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON

02.99.71.16.80

06.26.88.51.88

fo.redon@yahoo.fr

### PERMANENCES

# AFOC

# 35

Informier  
Conseiller  
Défendre  
Représenter  
Accompagner

#### UNION DÉPARTEMENTALE FO 35

35, rue d'Échange, Tél. 02 99 65 36 66

Lundi, Mardi, Mercredi,

Jeudi et Vendredi

9h00 à 12h00

13h00 à 17h00

Sans RDV les mercredis

et vendredis après-midi.

Pour les autres horaires uniquement sur RDV.

#### MAISON DE LA CONSOMMATION

48, Bd Magenta, Tél. 02 99 30 44 41

Lundi de 14h00 à 17h00

Jeudi de 10h00 à 12h00

#### UNION LOCALE DE SAINT-MALO

8 rue Ernest Renan, 35400 Saint Malo,

09 66 96 37 97

Mardi et vendredi

9h à 12h - 14h à 19h

L'AFOC sera fermée  
du samedi 27 juillet au dimanche 18 août.  
À la MCE la permanence du lundi  
aura lieu tout l'été sauf le 12 août.

### POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à votre  
1<sup>er</sup> paiement 2019

TIMBRES 2019 : 4,75 €

tresorerie.udfo35@orange.fr